



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 13 du mois de février à 20 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 15 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphanie CISCARD, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, , Murielle GENTE, Emmanuelle DUPUY, Stéphane FARGE, Dominique DEVILLERS, Alexandre TRONCHE

MEMBRES ABSENTS : Isabelle VIRONDEAU (pouvoir Stéphanie CISCARD) Isabelle SEGUY (pouvoir Nicolas TARDIF)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 8 février 2024

DELIBERATION N° 2024.7 Transfert de la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte BELLOVIC à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu la loi [n°2015-991 du 7 août 2015](#) portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi [n°2018-702 du 3 août 2018](#) relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la loi [n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#) relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 14 ;

Vu la loi [n° 2022-217 du 21 février 2022](#) relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 30 ;

Vu les articles [L2224-8 et suivants](#) du Code général des collectivités territoriales ;

- **Autorise le Syndicat Mixte BELLOVIC, dès aujourd'hui, à recueillir les informations financières, administrative et technique du service communal de l'assainissement collectif dans le cadre d'un audit global pour un transfert au 1^{er} janvier 2025.**

Pour extrait conforme,
Christophe CARON

Maire de MEYSSAC



Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	